

# Avis public

## Certificat relatif au déroulement de la procédure des personnes habiles à voter

Je, Sarah Lévesque, directrice générale greffière-trésorière, de Saint-Isidore-de-Clifton certifie

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 2024-177 est de 586;
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 70;
- Que le nombre de demandes reçues est de 65.

Je déclare

- Que le règlement 2024-177 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;



Sarah Lévesque, directrice générale greffière trésorière, 30 juillet 2024

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)